



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 26 mars 2026

N° 28 /H030

Commission Environnement et développement durable

Bilan 2025 des producteurs de la statistique publique

Services producteurs intégrés dans ce bilan :

MINISTÈRES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE –
Commissariat général au développement durable (CGDD) – Service des données et études statistiques
(SDES) – Sous-directions de l'information environnementale, des statistiques des transports et des
statistiques de l'énergie

MINISTÈRES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – Direction
générale de l'aviation civile (DGAC)

Pour information :

Des bilans d'autres services producteurs peuvent concerner le champ de cette commission mais sont
présentés dans d'autres commissions du Cnis, notamment :

- le programme du service producteur « MINISTÈRES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service des données et études statistiques (SDES) - Sous-direction des statistiques du logement et de la construction » est présenté dans celui de la commission Démographie et questions sociales ;
- le programme du service producteur « MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE - Service de la statistique et de la prospective (SSP) » est présenté dans celui de la commission Entreprises et stratégies de marché ;
- le programme du service producteur « MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee - Direction des études et synthèses économiques - Département de la conjoncture - Division des enquêtes de conjoncture » est présenté dans celui de la commission Entreprises et stratégies de marché.

Note de lecture

Dans ce bilan, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du programme de moyen terme 2024-2028 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : Avis généraux

EDD : commission Environnement et développement durable

TRT : commission Territoires

EQRT : commission Emploi, qualification et revenus du travail

Les textes des avis généraux, des avis de la commission Environnement et développement durable et des avis cités dans ce bilan figurent en annexe.

MINISTÈRES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Commissariat général au développement durable (CGDD)
Service des données et études statistiques (SDES)

Sous-directions de l'information environnementale, des statistiques des transports
et des statistiques de l'énergie

0. Éléments de contexte en 2025

Au-delà de la production récurrente liée notamment aux nombreux reportages sous règlements européens, les principaux travaux réalisés par le Sdes en 2025 ont visé à actualiser ou renforcer la connaissance dans les domaines de compétence du ministère pour éclairer le débat public et contribuer à la conception et au suivi des politiques publiques. Les investissements ont aussi porté sur la modernisation et la sécurisation des processus de production et de diffusion statistiques.

Dans le **domaine de l'énergie**, les besoins de données sont restés importants, au sein du ministère comme des institutions internationales, pour le suivi du développement des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique, et de l'évolution des prix et de la consommation d'énergie. Les travaux nouveaux ont porté notamment sur l'estimation de la consommation d'énergie des datacenters. S'agissant de la rénovation énergétique, la valorisation de l'enquête sur les travaux de rénovation énergétique des logements (Trelo) 2023 est en cours tandis que les travaux de préparation de l'enquête Trelo 2027 ont débuté. Une première exploitation des données individuelles mensuelles de consommation de gaz et d'électricité d'un million de ménages a permis d'évaluer l'impact des travaux d'isolation sur la consommation réelle d'énergie.

Dans le **domaine des transports**, le répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) continue d'être enrichi avec de nouvelles sources. La mobilisation des fichiers de l'Insee Sirius¹ et Lifi² a ainsi permis de produire des informations nouvelles sur le verdissement des flottes professionnelles. Une nouvelle édition de l'enquête mobilité des personnes est en préparation en vue d'une collecte en 2026 et 2027. Le nouvel atlas sur les entrepôts logistiques a été actualisé. La refonte du système de collecte et de gestion de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite TRM) a été lancée et s'achèvera en 2026.

Dans le **domaine environnemental**, la préparation du nouveau rapportage relatif aux comptes des écosystèmes, introduit au règlement européen à l'horizon 2026, a donné lieu à la transmission volontaire de premières données sur le volet des « services écosystémiques ». Pour consolider les reportages sur les déchets, une enquête sur les déchets et déblais du BTP a été collectée courant 2025 avec une première valorisation des données prévue pour mi-2026. Les publications nouvelles dans le champ de l'environnement ont porté notamment sur l'accès des ménages aux espaces verts urbains. Les projets de publication sur l'environnement en outre-mer, la pollution chimique des eaux souterraines, l'assainissement, l'empreinte macroéconomique du tourisme ont été avancés en vue d'une publication en 2026.

1 Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques

2 Liaisons financières entre sociétés

1. Travaux en 2025

Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** de votre service :

- **qui ont débuté en 2025** (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2025) ;
- **ou qui étaient toujours en cours en 2025** (i.e. dont l'instruction ou le déploiement était toujours en cours en 2024) ;
- **ou qui sont entrés en production en 2025.**

Pour chaque projet mis en production en 2025 qui contribue à **un ou des avis de moyen terme** du Cnis, préciser le code de l'avis ou des avis concernés (en référence aux annexes 1 et 2).

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Énergie

Les travaux d'exploitation de l'**enquête sur les travaux de rénovation énergétique des logements** (Trelo) se sont poursuivis en 2025 en vue de publications début 2026. Cette enquête en population générale est la seule source d'information qui couvre l'ensemble de la rénovation, qu'elle soit aidée ou non. Elle permet de quantifier et qualifier les rénovations énergétiques réalisées sur les logements, et contribue à appréhender l'impact, sur le terrain, des politiques nationales et locales d'encouragement à la rénovation énergétique des logements. Les gestes réalisés pour améliorer la performance énergétique des logements sont caractérisés finement, afin d'estimer par la suite les gains conventionnels d'énergie et d'émissions de GES associés aux rénovations. À terme, il est prévu d'apparier les données de l'enquête Trelo avec les consommations réelles d'électricité et de gaz des logements enquêtés afin de quantifier les économies réelles d'énergie liées aux travaux de rénovation afin d'estimer les gains réels d'énergie liés à la rénovation.

La préparation de l'enquête Trelo 2027 a également débuté en 2025. L'enquête sera réalisée par la filière d'enquête de l'Insee. Le protocole d'interrogation sera revu, associant web, téléphone et face à face. **[EDD 6]**

Transport

Pour répondre à la forte demande, tant au niveau national qu'europpéen, de mesurer régulièrement les comportements de mobilité et leur évolution, une nouvelle édition de l'**enquête mobilité des personnes** est en cours de préparation. Au-delà de l'actualisation des principaux indicateurs de comportements de mobilité (parts modales, distances parcourues, taux de remplissage des véhicules particuliers, émissions de gaz à effet de serre), cette enquête permettra d'éclairer les changements de comportements induits par l'intensification du télétravail ainsi que l'évolution de la pratique des modes actifs et du covoiturage. En 2025, un prestataire de collecte a été sélectionné, et le test de l'enquête a eu lieu. En 2026, le passage en comité du Label précédera la collecte par téléphone, qui devrait durer douze mois. **[EDD 8]**

Environnement

En vue de pouvoir fournir à Eurostat des estimations plus fiables du gisement de déchets produits par les établissements des secteurs de la construction et de la dépollution selon leur nature et leur mode d'élimination et du taux de valorisation matière du secteur du BTP, une **enquête sur les déchets et déblais produits par les entreprises du BTP** en 2024 (EDD) a été conduite d'avril à octobre 2025. L'enquête, collectée par internet, comporte deux volets : un premier questionnaire a été adressé à un échantillon d'établissements relevant du secteur de la construction et d'établissements de la dépollution et du désamiantage relevant de l'industrie ; un autre questionnaire aux installations qui traitent les déchets du BTP.

Une réflexion a été menée en interne sur l'opportunité d'une nouvelle édition de l'enquête sur les pratiques environnementales des ménages (EPEM), dont la dernière édition date de 2016. Le Sdes s'oriente vers l'abandon de ce projet au profit d'une meilleure collaboration avec l'Ademe à partir de leurs baromètres.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Énergie

Le Sdes a accédé en 2023 à des données de consommation d'électricité et de gaz d'un échantillon d'un million de ménages afin d'évaluer l'**impact des rénovations sur les consommations réelles de gaz et d'électricité**. Ces données ont été appariées aux fichiers des bénéficiaires d'aides à la rénovation et à Fideli. Une première étude sur l'impact des travaux d'isolation, réalisée en partenariat avec l'Insee, été publiée en juillet 2025. Des travaux d'appariement de ces données de consommation réelles aux DPE ont également été lancés afin de comparer les consommations réelles et conventionnelles des logements. **[EDD 6]**

Transport

Le **répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO)**, issu de l'appariement entre le fichier des cartes grises et les contrôles techniques, permet de suivre le parc des véhicules et les distances parcourues, ainsi qu'après enrichissement, les émissions de gaz à effet de serre. Il a été enrichi de données sur la composition et le niveau de vie des ménages issues de la base Fideli, grâce à l'utilisation d'un code statistique non signifiant. Deux études nouvelles se sont appuyées sur ces données en 2025 : la première documente le marché et le profil des acheteurs de 2-roues motorisés et quadricycles légers ; la deuxième décrit les ménages qui possèdent un véhicule classé Crit'Air 3 ou plus dans les métropoles du Grand Paris et de Lyon.

Le verdissement des flottes professionnelles a pu être étudié grâce à un nouvel enrichissement du répertoire RSVERO en 2025, avec des fichiers de l'Insee Sirius et Lifi, dans un contexte de renforcement de l'action publique en faveur de la décarbonation du transport routier.

Le rapprochement du répertoire RSVERO avec les données sur les aides à l'achat a été initié en 2025, ce qui permettra de conduire une étude en 2026 sur le profil des ménages et des véhicules bénéficiaires des aides à l'achat d'un véhicule neuf (bonus, prime à la conversion, leasing électrique). Enfin, le rapprochement entre le répertoire RSVERO et les données du fichier des véhicules assurés, initié en 2025, permettra de conduire une étude exploratoire, en lien avec l'Agira et France assureurs, sur le parc des deux-roues en circulation. Le contrôle technique des deux-roues, trois-roues et quadricycles légers, a été rendu obligatoire par l'arrêté du 24 octobre 2023 mais sa mise en œuvre est échelonnée selon la date de la première immatriculation des véhicules, ce qui ne permet pas encore de mobiliser pleinement cette source. **[EDD 8]**

Dans un contexte de tension en espaces logistiques sur certains territoires, un nouveau répertoire des entrepôts logistiques a été constitué en 2024 à partir de sources publiques et privées et un atlas sur les entrepôts de plus de 10 000 m², accompagné d'une datavisualisation, a été publié en novembre 2024. Ce nouveau répertoire a été actualisé en 2025. **[EDD 7]**

Enfin, le système de collecte et de gestion de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite TRM), réalisée dans le cadre d'un règlement européen depuis 1978, est en cours de refonte en 2025. Ce projet qui va s'achever en 2026 a pour objectif de moderniser et d'améliorer la chaîne de production. **[EDD 7]**

Environnement

En préparation de la mise en place de **comptes d'écosystèmes** dans le cadre du règlement européen sur les comptes économiques de l'environnement, le Sdes a enrichi les couches SIG rassemblées en 2023-2024 avec pour objectif d'avoir, d'une part, une description la plus fine

possible de l'étendue et de l'état des écosystèmes et, d'autre part, des données synthétiques cohérentes avec les autres rapports sur le sujet (UTCATF1, Compte de la forêt, Règlement restauration de la nature...). **[EDD 2]**

Le Sdes s'est par ailleurs approprié les données sur la **qualité hydrobiologique des cours d'eau** issues de la base Naïades en vue du rapportage à l'Agence européenne pour l'environnement (WISE2).

A partir du croisement entre une couche caractérisant les espaces verts urbains ouverts au public et les données de Fidéli, une publication commune avec l'Insee (Division Statistiques et Analyses urbaines) a été publiée à l'été 2025 sur divers indicateurs d'accessibilité à ces espaces.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Énergie

Les travaux sur l'identification des **datacenters** en vue de calculer leurs consommations énergétiques, mobilisant notamment les données locales d'énergie et la base Operat, ont donné lieu à une publication dans *l'Insee Références* « Économie et société à l'ère du numérique » et sur le site du Sdes en octobre 2025.

Des travaux d'enrichissement de la base de données locales de consommation d'énergie ont été menés en 2025. Un identifiant de l'adresse ainsi que l'adresse normalisée ont été ajoutés à la diffusion en 2025. Par ailleurs, un projet de modification du décret a été lancé, afin de collecter le Siret, le numéro de point de livraison ou du point de comptage et d'estimation et des données supplémentaires (petits professionnels) pour les bâtiments publics.

Environnement

Le Sdes, en lien avec l'Office français de la Biodiversité (OFB) et la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB), participe aux travaux portant sur la mise en place du dispositif de suivi du cadre mondial sur la **diversité biologique** en cours de discussion et le futur dispositif de suivi du règlement européen sur la restauration de la nature adopté durant l'été 2024. Le travail sur l'élaboration d'un indicateur fragmentation des espaces, engagé en 2024, s'est poursuivi en 2025 et donnera lieu à un document méthodologique début 2026. **[EDD 3]**

Une publication retraçant l'évolution de la qualité des **eaux souterraines** sur la période 2000-2022, à partir de la base de données Ades, est en cours en vue d'une diffusion début 2026. Les données de l'outil Roseau ont été mobilisées pour réaliser un **bilan de l'assainissement** à paraître début 2026. **[EDD 4]**

Concernant les **sols**, le Sdes s'est fortement mobilisé sur le volet surveillance de la proposition de directive sur les sols de la Commission européenne qui a été adoptée en novembre 2025. Cette directive prévoit un volet important sur la surveillance de la qualité des sols. Un premier rapportage de l'état des lieux des sols devra être fait dans les 6 ans après publication de la directive.

Pour l'édition du bilan 2025 de la **qualité de l'air**, le Sdes a développé de nouveaux modes de représentation des évolutions de la conformité des agglomérations.

Le Sdes a mis à jour les indicateurs de l'Observatoire national des **risques naturels** (ONRN) concernant l'exposition aux aléas (sismicité, retrait gonflement des argiles, inondations par débordement des cours d'eau ou par submersion marine, activités économiques) et a travaillé à la refonte de l'indicateur « Exposition des communes aux risques climatiques » et sur l'aléa feu de forêt. **[EDD 9]**

Les travaux sur l'**empreinte carbone** se sont poursuivis avec l'Insee. Un éclairage spécifique sur l'empreinte macroéconomique du tourisme est en cours pour une publication début 2026. **[AVG 1 ; EDD 1]**

Le Sdes a poursuivi ses travaux d'identification des **formations environnementales** initiale et continue en lien avec les partenaires de l'Onemev1 et travaillé avec France Travail sur le tagage des métiers du Rome 4.0.

Afin de préparer la mise en place des comptes d'écosystèmes à compter de 2026, le Sdes a participé au rapportage volontaire pour les **services écosystémiques** d'approvisionnement en cultures, en bois et la régulation mondiale du climat et poursuit ses échanges avec des experts pour valider méthodes et résultats. Des réflexions sur les services écosystémiques de pollinisation, tourisme et régulation locale du climat ont démarré. **[EDD 2]**

Le Sdes a établi un partenariat avec Science Po dans le cadre du dispositif d'enquête sociologique intitulé Étude Longitudinale par Internet Pour les Sciences Sociales (Elipss). Les données de ce baromètre, qui viennent compléter la plateforme environnement de l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme) de l'Insee, ont été valorisées en 2025.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Pas de création ou de refonte de référentiel

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le catalogue de données mises à disposition *via* l'outil Dido a été enrichi avec la mise en ligne de nouveaux jeux de données.

S'agissant de la thématique de l'eau, les données sur la pollution des eaux de surfaces par les nitrates, les pesticides ou les substances prioritaires, seront organisés pour une mise à disposition sous forme de dataviz. **[AVG 11]**

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2025

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Parc de véhicules des ménages et nouvelles immatriculations : connaître les caractéristiques et le niveau de vie des ménages qui détiennent le parc de véhicules (voitures et véhicules utilitaires légers) et des nouveaux acquéreurs pour aider à définir/évaluer les politiques publiques concernées (types de ménages affectés par la transition écologique, primes à la conversion, bonus/malus, etc.).	RSVERO : répertoire statistique des véhicules routiers	Sdes	Fideli : fichier démographique sur les logements et les individus	Insee	Véhicules immatriculés en France

3. Principales publications de l'année 2025 (hors publications récurrentes)

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Achats de deux-roues et de quadricycles légers : caractéristiques du marché et des acheteurs en 2023	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/achats-de-deux-roues-et-de-quadricycles-legers-caracteristiques-du-marche-et-des-acheteurs-en-2023		DQS1
Transports : La place de la France en Europe	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports-la-place-de-la-france-en-europe-en-2022?rubrique=62&dossier=35537	AVG3	EDD7
Quels ménages possèdent des véhicules classés Crit'Air 3 et plus dans les Métropoles du Grand Paris et de Lyon en 2024 ?	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/quels-menages-possedent-des-voitures-critair-3-ou-plus-dans-les-metropoles-du-grand-paris-et-de?rubrique=58&dossier=1348		DQS1
Le verdissement des véhicules légers professionnels	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/le-verdissement-des-vehicules-legers-professionnels-en-2024-0		DQS1
Les indicateurs internationaux du changement climatique : mise en perspective des principaux tableaux de bord	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-internationaux-du-changement-climatique-mise-en-perspective-des-principaux-tableaux-de?rubrique=327&dossier=1340	AVG3	
Un accès inégal aux espaces verts dans les grands centres urbains	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/un-acces-inegal-aux-espaces-verts-dans-les-grands-centres-urbains	AVG9	EDD10 - TRT7
Des consommations d'énergie dépendantes des conditions météorologiques	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/des-consommations-denergie-dependantes-des-conditions-meteorologiques		EDD5
La consommation d'électricité des centres	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-consommation-d-electricite-des-centres		EDD5

de données entre 2018 et 2023	durable.gouv.fr/la-consommation-delectricite-des-centres-de-donnees-entre-2018-et-2023		
Effets de l'isolation thermique des logements sur la consommation réelle d'énergie résidentielle	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/effets-de-lisolation-thermique-des-logements-sur-la-consommation-reelle-denergie-residentielle		EDD6
État de l'environnement en France - Rapport 2024	https://www.notre-environnement.gouv.fr/ree-2024/		EDD3
Les aides publiques pour la protection de l'environnement en France en 2022	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-aides-publiques-pour-la-protection-de-lenvironnement-en-france-en-2022	AVG1	
Panorama des dispositifs de protection des espaces naturels terrestres et marins en France au 1 ^{er} janvier 2025	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/panorama-des-dispositifs-de-protection-des-espaces-naturels-terrestres-et-marins-en-france-au-1er	AVG8	
Environnement et climat : opinions des Français en 2024	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/environnement-et-climat-opinions-des-francais-en-2024		DQS1
Les comptes de la forêt française de 2007 à 2022	https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-comptes-de-la-foret-francaise-de-2007-2022	AVG1	

0. Éléments de contexte en 2025

Les missions de la sous-direction des études, des statistiques et de la prospective, désignée par SDE dans la suite du document, s'inscrivent dans les missions de régulation de la direction du transport aérien (DTA) de la DGAC en s'articulant autour de trois groupes d'activité confiés à ses trois bureaux : la prévision, la réalisation de l'enquête passagers et la veille (SDE1), l'observation du marché (SDE2), les études économiques (SDE3). Les travaux de la sous-direction rentrant dans le champ de la statistique publique restent en étroite collaboration avec l'Insee et les SSM, en particulier avec le SDES.

L'activité de SDE en 2025 s'inscrit dans un contexte économique chahuté et un important appétit de statistiques de la part des responsables politiques et de la société civile, aiguisé par une actualité fiscale importante concernant le transport aérien, en raison de la hausse de tarif de solidarité sur le transport aérien (TSBA) votée en loi de finances 2025. Le programme de travail a été en partie orienté sur l'expertise de la conjoncture faisant suite à cette hausse de fiscalité, de la façon la plus objective possible, et aussi d'analyses structurelles offrant des clefs de lecture pour analyser la situation présente. Ainsi, l'année se résume-t-elle en deux périodes : un premier semestre 2025 à forte activité de transport aérien en France, peut-être en rebond des JO d'été 2025, et un second semestre en croissance « molle » et nettement moins dynamique qu'en Europe, coïncidant avec la hausse de fiscalité. L'effet propre de la hausse de fiscalité est probable mais n'a pas pu être démontré (faute de données suffisantes et de contrefactuels) au travers des divers travaux demandés à SDE.

1. Travaux en 2025

Deux travaux nouveaux ont été réalisés sur la base des productions statistiques de SDE dans le but d'éclairer le débat public.

Une typologie des aéroports a été initiée et réalisée afin de caractériser les différentes catégories d'aéroport maillant le territoire national. Les résultats de ce travail de typologie ont été rendus publics au travers d'une publication DGAC.

Une analyse de l'évolution du transport aérien avant et après la mise en œuvre du triplement de TSBA a été réalisée par SDE, à la suite d'une intervention du ministre des Transports, et également rendue publique.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Pas d'enquête signalée.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Pas d'exploitation signalée

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Pas d'autres travaux statistiques

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Pas de création, les mises à jour de référentiels étant réalisées en continu

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Pas de création, les mises à jour de référentiels étant réalisées en continu

2. Principales publications de l'année 2025

Se limiter aux publications les plus importantes ou les plus novatrices : ouvrages de référence publiés en 2025, premiers numéros de nouvelles collections créées en 2025, publications présentant des résultats de sources nouvelles, autres publications de 2025 portant sur un thème majeur ou novateur.

Ne pas lister les marronniers.

Pour chaque publication : citer son titre ainsi que le lien vers votre site Internet de diffusion, et préciser le cas échéant le ou les avis de moyen terme de commissions du Cnis quand elle contribue à y répondre.

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Typologie des aéroports français	https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/analyses-du-transport-aerien cf. éclairage n°28		
Premiers retours sur la hausse de TSBA de mars 2025 : baisse de compétitivité du transport aérien français	https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/analyses-du-transport-aerien cf. Premiers retours sur la hausse de TSBA		

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis

(liste exhaustive)

Rendre compte d'un monde qui se transforme

AVG1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO₂, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

AVG2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

AVG3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

AVG4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors,

la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

Éclairer les débats dans une société complexe

AVG5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

AVG6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

AVG7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

AVG8. Des données territoriales par et pour les territoires

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

Innover pour mieux répondre aux besoins

AVG9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

AVG10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

AVG11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission Environnement et développement durable du Cnis (liste exhaustive)

Comptes de l'environnement et empreinte carbone

Avis n° 1 : Mesurer l'empreinte carbone à différentes échelles

Le Conseil rappelle l'importance de mesurer l'empreinte carbone tant dans une approche macroéconomique (empreinte carbone de la France) que microéconomique (empreinte carbone des agents économiques).

Le Conseil recommande de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur les données de la comptabilité nationale et des comptes nationaux étrangers et à mettre au point des indicateurs synthétiques reflétant l'arbitrage entre émissions carbone et activités économiques.

Il préconise de progresser dans l'analyse de l'empreinte par catégories de ménages et incite à consolider la méthodologie de calcul de cette empreinte.

Le conseil recommande que les données nécessaires à l'établissement de ces empreintes soient mises à disposition des chercheurs dans le respect du secret statistique.

Il insiste sur l'importance de disposer de résultats comparables au niveau international.

Avis n° 2 : Enrichir les comptes économiques de l'environnement

Le Conseil salue les travaux internationaux menés sous l'égide des Nations unies qui intègrent la comptabilité physique des écosystèmes naturels comme complément à la norme du système de comptabilité économique de l'environnement. Il souhaite que la statistique publique poursuive sa participation à ces travaux et aux travaux européens en cours.

Le Conseil recommande de renforcer les indicateurs sur l'état des écosystèmes, les comptes de flux de matières et les mesures des pressions et de poursuivre les travaux méthodologiques sur la valorisation du capital naturel, en favorisant la diversité des approches. Il encourage l'approfondissement des collaborations entre les chercheurs et la statistique publique française dans la perspective de l'élaboration de comptes des écosystèmes. Il souligne l'importance d'une mise en cohérence entre l'approche macroéconomique et la comptabilité environnementale des agents économiques.

Le Conseil encourage également une meilleure prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions, y compris celle de la biodiversité, dans les statistiques macroéconomiques.

État de l'environnement

Avis n° 3 : Suivre l'état de la biodiversité

Au-delà de sa valeur intrinsèque, la biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien. Les écosystèmes naturels procurent nourriture, matériaux, énergie, régulent les réserves d'eau et le climat, et sont source de bien-être et d'activités touristiques. Aux côtés de la lutte

contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité représente un impératif moral et un enjeu majeur de la transition écologique.

Le Conseil souligne la nécessité de mieux connaître et suivre l'état de la biodiversité sur les territoires, les pressions qui s'exercent sur elle par l'activité anthropique et les impacts sur les services qu'elle fournit.

Le Conseil recommande un suivi régulier et le plus extensif possible, décliné et harmonisé par territoire permettant d'apprécier l'évolution des services écosystémiques, avec une attention particulière aux interconnexions entre les différentes composantes de la biodiversité. Il insiste sur la nécessité de rassembler les données permettant de caractériser statistiquement les apports différentiels des Solutions fondées sur la Nature (SFN) par rapport aux autres solutions envisageables.

Il encourage la poursuite de la coordination entre les organismes publics et associatifs pour une vision de l'ensemble des facteurs qui interagissent sur la biodiversité d'un territoire.

Avis n° 4 : Documenter les évolutions de la ressource en eau

L'eau est essentielle à la préservation des écosystèmes, à la production agricole... Elle est au cœur des interactions entre les systèmes humains et les systèmes naturels, par la pollution, les prélèvements bruts et nets.

Le Conseil affirme l'importance de documenter la question des ressources en eau, sur les aspects de la qualité de l'eau, des usages, de la quantité d'eau, de l'accès à l'eau et de son allocation et d'améliorer la robustesse des données pour apprécier l'évolution de cette ressource dans le cadre du changement climatique.

Le Conseil souhaite que les travaux, mobilisant de nombreuses sources de données à ce sujet, se poursuivent.

Le Conseil invite à enrichir la liste des indicateurs comparables au niveau international qui pourraient être produits régulièrement pour suivre la question de la ressource en eau.

Activités humaines et changement climatique

Avis n° 5 : Comment mesurer la sobriété ?

La sobriété est une des voies de la transition vers une société durable, notamment vis-à-vis des enjeux climatiques et de biodiversité. La mesure statistique de la sobriété n'est toutefois pas aboutie.

Dans ce contexte, le Conseil invite la statistique publique à conduire des travaux pour définir la sobriété et quantifier les évolutions des comportements en matière de sobriété des différentes catégories de ménages, des entreprises et des pouvoirs publics

Avis n° 6 : Mesurer la rénovation énergétique des bâtiments

La rénovation énergétique des bâtiments est un des vecteurs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques permettant d'évaluer l'efficacité des gestes et des politiques de rénovation énergétique.

Le conseil incite les producteurs à combiner toutes les sources de données disponibles (données d'enquête, sources administratives, données privées de consommations d'énergie) pour mieux mesurer l'impact de la rénovation énergétique.

Avis n° 7 : Suivre l'évolution du transport de marchandises

La décarbonation du secteur des transports représente un enjeu important dans la lutte contre le changement climatique.

Compte tenu de l'importance du transport de marchandises, le Conseil encourage les travaux visant à mieux mesurer le développement de la multimodalité dans ce secteur ainsi que les flux logistiques et leur évolution (dans un contexte notamment de développement du e-commerce). A cet égard, l'exploration de nouvelles sources de données, y compris privées, comme les traces numériques et la numérisation des documents de chargement, est encouragée, de même que l'analyse des expériences d'autres pays.

Avis n° 8 : Observer la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de CO₂

La décarbonation des transports doit passer par l'évolution des modes de transport et des flux de mobilité des personnes.

Le Conseil souhaite que toutes les sources d'informations disponibles soient mobilisées pour observer les pratiques de mobilité des personnes et pour calculer les émissions de CO₂ associées. Il souligne l'importance de prendre en compte les dimensions sociale et territoriale dans ces travaux, dans la mesure où les politiques de mobilité doivent nécessairement prendre en compte ces deux dimensions.

Par ailleurs, il préconise que soient produites les statistiques nécessaires aux analyses coûts-bénéfices pour les ménages de la transition écologique dans les transports (notamment par le développement de la voiture électrique, du vélo, etc.).

Avis n° 9 : Inégalités socioéconomiques, changement climatique et biodiversité

La lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité nécessitent de prendre en considération des objectifs d'efficacité environnementale, d'efficacité économique et d'équité, parfois difficilement réconciliables.

La dégradation de la biodiversité et le dérèglement climatique ont des répercussions d'ampleur inégale selon les différentes catégories de ménages. Les politiques de transition écologique sont susceptibles de provoquer des inégalités entre les ménages. Il est important que le système statistique puisse fournir suffisamment d'informations pour éclairer ces enjeux redistributifs de la transition écologique dans ses différentes dimensions.

Le Conseil recommande ainsi d'éclairer le lien entre l'environnement, la transition écologique et la situation socio-économique et géographique des individus sous différents angles : expositions aux risques naturels, inégalités environnementales, contributions aux émissions de CO₂, impacts des mesures de transition par catégories de ménages, capacité à financer des dépenses liées à la transition climatique, notamment. Le Conseil soutient les travaux d'analyse distributionnelle de l'empreinte carbone (cf. avis 3 de la commission).

Avis n° 10 : Santé et environnement

L'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine, à travers différents facteurs : la qualité des milieux (air, eau, etc.), la pollution, les nuisances (bruit, insalubrité, etc.), les variations

climatiques... Les activités humaines peuvent également avoir un impact sur la santé, notamment les activités industrielles, urbaines ou l'évolution des technologies.

Le Conseil recommande de mobiliser les informations statistiques pour documenter l'impact de l'environnement sur la santé des personnes, en apportant un éclairage particulier sur les inégalités socioéconomiques, territoriales et les professions les plus exposées (agriculteurs, conducteurs d'engins, ouvriers du BTP, etc.).

Le conseil encourage le rapprochement des producteurs et utilisateurs de données statistiques sur la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale dans le cadre de la démarche internationale « une seule santé » (One Health).

Annexe 3 - Avis de moyen terme d'autres commissions du Cnis cités dans ce document ou intéressant cette commission

Commission Territoires

TRT 10. Décrire les marchés immobiliers locaux

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains.

Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locatifs locaux.

Il encourage la production des statistiques nécessaires pour mesurer l'impact des lois visant à lutter contre l'artificialisation nette des sols (dite loi ZAN), et la précarité énergétique (sortie des logements les plus énergivores du marché de la location) sur les prix des logements à l'achat ou à la location.

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

EQRT 6. Identifier les compétences numériques et environnementales liées à la transformation des métiers

Les transformations numérique et écologique impactent le contenu des métiers.

Le Conseil souhaite que soit développée une approche statistique transversale pour suivre les évolutions des compétences numériques et environnementales dans tous les métiers, y compris les métiers spécifiquement numériques ou environnementaux. Il incite à mieux cerner le périmètre de ces métiers.